Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 5

Artikel: Mouvement des paysans
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382764

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pital investi. Pendant que les sociétés par actions dans les arts graphiques et dans l'industrie du bâtiment n'accusent qu'une moyenne de 250 à 350,000 francs, celle de l'industrie du textile monte au triple et celle de l'industrie des métaux et machines au double de cette somme.

Tous ces chiffres nous prouvent qu'en Suisse le capitalisme pur est en train de conquérir les unes après les autres toutes les branches de la production. Sa marche progressive diminue passablement l'importance du patron comme directeur de la production. Les patrons aussi seraient finalement victimes de la division du travail qu'amène la concentration des capitaux s'ils n'avaient pas le moyen de s'assurer leur position par l'acquisition d'un certain nombre d'actions. Par contre, les ouvriers qui n'ont pas la possibilité d'équilibrer ce qu'ils perdent en importance comme producteurs, par une forte participation à la possession des moyens de production, feront bien de réaliser leur union dans l'organisation syndicale, avant que la puissance du capital concentré soit devenue assez forte pour les empêcher à le faire.

Mouvement des paysans.

Dans l'assemblée des délégués de la Fédération des coopératives agricoles de la Suisse orientale, qui eut lieu le 11 juillet dernier à Winterthour, le président, M. Abt, avait donné une conférence sur le thème: « Les paysans doivent-ils former des coopératives particulières pour la consommation ou doivent-ils s'affilier aux coopératives de consommation déjà existantes? »

Voici les thèses par lesquelles l'orateur a conclu, thèses qui ont été adoptées à l'unanimité:

1° Les événements: Fondation de coopératives ouvrières dans le domaine des coopératives des paysans, les efforts des socialistes dans les villes pour s'emparer de la direction des sociétés coopératives, la propagande de la Société suisse de consommation dans les communes de campagne, tout cela amena une explication dans le « Genossenschafter ».

2° L'organe de la Fédération des sociétés suisses de consommation n'a pas partagé notre point de vue. Il a nettement refusé toute prise en considération de notre institution, et a critiqué d'une manière peu flatteuse notre organisation. Enfin on nous conteste le droit d'existence.

3° La neutralité invoquée par la Fédération des sociétés suisses de consommation n'existe probablement pas du tout. Les social-démocrates à Zurich ont désigné le coopératisme comme un moyen de la lutte de classe. Cette conception est répandue généralement dans la social-démocratie et il n'est qu'une question de peu de temps, après lequel les social-démocrates auront la majorité dans la Fédération des sociétés suisses de consommation.

4° Mais même en dehors de cela la Fédération des sociétés suisses de consommation représente trop exclusivement les intérêts des consommateurs, ce qui a été prouvé par les discussions et votations sur le tarif douanier et sur la loi sur le contrôle des vivres. Les mêmes tendances semblent également se faire valoir dans la question du prix du lait.

5° Mais le paysan n'est pas seulement consommateur, il est également producteur. En se joignant à d'autres organisations en dehors de celles des paysans, il perd plus ou moins son autonomie, sa liberté commerciale.

6° Sa force de consommation forme un élément économique très important, que le paysan perd dès qu'il la confie à des étrangers, pendant que cet élément, s'il s'en sert lui-même, peut favoriser beaucoup le succès des tendances du paysan dans d'autres domaines.

7° Les paysans n'ont donc pas de raisons pour abandonner leur force de consommation à d'autres groupes de la population. Au contraire, le maintien de leur autonomie et indépendance exige l'organisation autonome de leur consommation et production dans l'intérêt des paysans.

8° L'organisation de la Fédération des coopératives agricoles de la Suisse orientale a fait ses preuves; elle a obtenu de beaux succès, tels qu'ils ne pourraient guère être plus grands dans les conditions données.

9° L'organisation autonome des paysans n'exclut nullement le contact avec les organisations social-démocrates ou bourgeoises des consommateurs, pour autant que leurs autres intérêts le permettent et qu'on les estime comme des égaux dans l'autre camp.

10° Considérant cette situation, l'assemblée des délégués de la Fédération des coopératives agricoles de la Suisse orientale déclare que non seulemeut cette fédération n'a aucun motif pour changer son organisation ou pour se joindre aux autres sociétés coopératives, mais qu'elle considère comme une nécessité urgente l'extension et le développement de l'organisation de la force de consommation des paysans sur tous les milieux de l'agriculture suisse. Dans cette conviction elle engage toutes les associations agricoles à procéder de la même façon.

* * *

La réponse de nos paysans à la direction de la Fédération des sociétés suisses de consommation est au moins catégorique. Nos amis qui

siègent dans le palais de la centrale coopérative à Bâle, qui prétendent toujours que l'association coopérative contribue à faire disparaître les différences de classe et qu'elle doit rester strictement neutre, d'une neutralité absolue et par conséquent absurde, peuvent une fois se rendre compte que les paysans savent et sont bien décidés à faire de l'organisation coopérative, non seulement un moyen de sauvegarde des intérêts de consommateur, mais en même temps un instrument pour la défense de leurs intérêts de classe.

Congrès des fédérations syndicales.

La Fédération des typographes de la Suisse romande a tenu son assemblée générale les 12 et 13 juin, à Delémont. Les dix sections avaient envoyé 11 délégués qui représentaient 825 membres.

Il ressort du rapport de caisse que nous avons sous nos yeux, que les recettes de la caisse de résistance se chiffrent à fr. 11,089.05 pour 1908, contre fr. 11,523.50 en 1907, donc une diminution des recettes de fr. 434.45. Les dépenses s'élèvent à la somme de fr. 7264.15 contre fr. 5099.80 dans l'année précédente; cette augmentation importante constitue pour la caisse une charge de fr. 2164.35. Elle provient de l'augmentation des dépenses faites pour secours de grève. Ces derniers se sont montés à fr. 2838.50 contre fr. 1212.50 en 1907, y compris fr. 460.— versés comme secours de grève aux fédérations de typographes à l'étranger. Les recettes des caisses de secours en cas de maladie, décès, chômage, invalides, se montent au total de fr. 47,657.75 contre fr. 45,241.50 en 1907, donc une augmentation de fr. 2416.25. Les dépenses se sont élevées proportionnellement aux recettes, soit de fr. 43,981.70 en 1907, à fr. 46,640.45 en 1908; cela fait une augmentation des dépenses de fr. 2658.75. Le rapport de l'administration ainsi que les comptes ont été approuvés après quelques observations de peu d'importance.

L'ordre du jour était très chargé. Les nombreuses propositions de changements à apporter aux statuts; qui provenaient presque toutes du côté des anarchistes, ont donné lieu à une discussion longue et fatigante, mais de laquelle ressortait cependant que la grande majorité des typographes de la Suisse romande est adversaire décidée des théories anarcho-syndicales. Toutes les propositions qui se basaient sur ces dernières furent rejetées à une majorité écrasante. Nous ne pouvons, faute de place, qu'esquisser les délibérations qui intéressent l'ensemble des ouvriers organisés.

En donnant de l'extension à une proposition du comité central il a été décidé que la démission pour être valable, doit se donner au moins treize semaines à l'avance et qu'il n'est permis de sortir de la fédération qu'à la fin de l'année.

Une proposition a été adoptée d'après laquelle les retards dans le payement des cotisations ou l'inobservation du tarif doivent être marqués dans le carnet des membres qui partent d'une localité, moyennant un timbre uniforme, fourni par la fédération et portant les lettres S. D. S. (sans droit aux secours).

D'après les statuts, les membres mariés ou ceux qui ont une famille à soutenir ne sont pas obligés, en cas de chômage, de quitter l'endroit où ils restent, pour accepter du travail ailleurs. La section de La Chaux-de-Fonds proposait de tracer les mots « *soutiens de famille* » parce qu'il arrivait que des camarades célibataires qui désirent rester dans la localité, affirment avoir une famille à soutenir. Mais on trouvait que des conséquences d'un tel changement souffriraient tout aussi bien les véritables soutiens de famille que ceux qui en abusent; la proposition fut écartée.

Ensuite, on traitait une série de propositions individuelles, entre autres une qui demandait la suppression du patronat. Une autre demandait le payement des femmes d'après les tarifs généralement établis. Les deux propositions ont été rejetées, la dernière avec la modification qu'une décision pareille équivaudrait à la reconnaissance des femmes dans l'imprimerie. Une proposition de soutenir les membres qui ne répondent pas à l'ordre de marche en cas de levée de troupes dans les grèves n'était pas acceptée non plus.

Dans l'article 1er des statuts il est stipulé que la fédération doit chercher à développer ses institutions de secours. Un membre proposait de tracer cet article, mais il ne trouvait aucun appui.

Par contre, la proposition de chercher à faire un tarif général pour toute la Suisse française fut acceptée.

Les apprentis recevaient jusqu'ici le journal de la fédération *Le Gutenberg* gratuitement, mais seulement à partir de la deuxième année; dorénavant ils l'auront régulièrement déjà depuis leur entrée en apprentissage.

Sans discussion a été rejetée une proposition dans laquelle on prétendait que le comité central ne devrait pas avoir le droit de s'opposer à aucune grève.

Une autre proposition chargeait le comité central d'entrer en relation avec le Typographenbund (de la Suisse allemande), de même avec les fédérations de France et de Belgique, dans le but d'arriver à l'introduction de la journée de huit heures. Elle est approuvée avec la condition qu'elle soit d'abord soumise à la discussion dans les sections. Le délégué de la fédération de France prévenait l'assemblée du danger qu'il y a de se faire des illusions à ce sujet. Dans beaucoup de villes en France on a encore la journée de dix heures et il sera déjà très difficile d'obtenir la journée de neuf heures. D'autre part, on envisageait la situation en Belgique qui est encore plus défavorable.

L'assemblée était en principe d'accord avec une proposition du rédacteur du *Gutenberg*, d'après laquelle le comité central est chargé d'examiner la question de fonder une fédération d'industrie des arts graphiques et d'entamer avec les autres fédérations suisses des pourparlers à ce sujet.

Le délégué de la section de Lausanne profitait de l'occasion pour exprimer le vœux que dans ce cas les fédérations devraient garder la même autonomie qu'auparavant, autrement les Romands risqueraient de se faire écraser par la majorité allemande.

Une convention qui est déjà faite entre les fédérations des arts graphiques de la Suisse est lue et acceptée.

Différentes attaques des anarcho-syndicalistes, comme la proposition de reconstruire la fédération sur une base purement fédéraliste ou autonome ainsi que celle d'obliger le rédacteur du *Gutenberg* de reproduire des articles sur le malthusianisme qu'il avait refusé de faire paraître, étaient repoussés énergiquement.

Ensuite, on donnait lecture d'une lettre de la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande dans laquelle on exigeait que l'assemblée défende aux membres de composer des articles qui sont écrits contre le mouvement ouvrier. La réponse du comité central était lue aussi. L'idée est belle et grande, mais dans l'ordre actuel elle n'est guère applicable. Le délégué de Lausanne proteste contre le fait que du côté de la soi-disant Fédération des unions ouvrières on ne veut faire que des prescriptions aux typographes. Des autres trouvaient qu'ils pourraient tout aussi bien demander aux maçons de ne